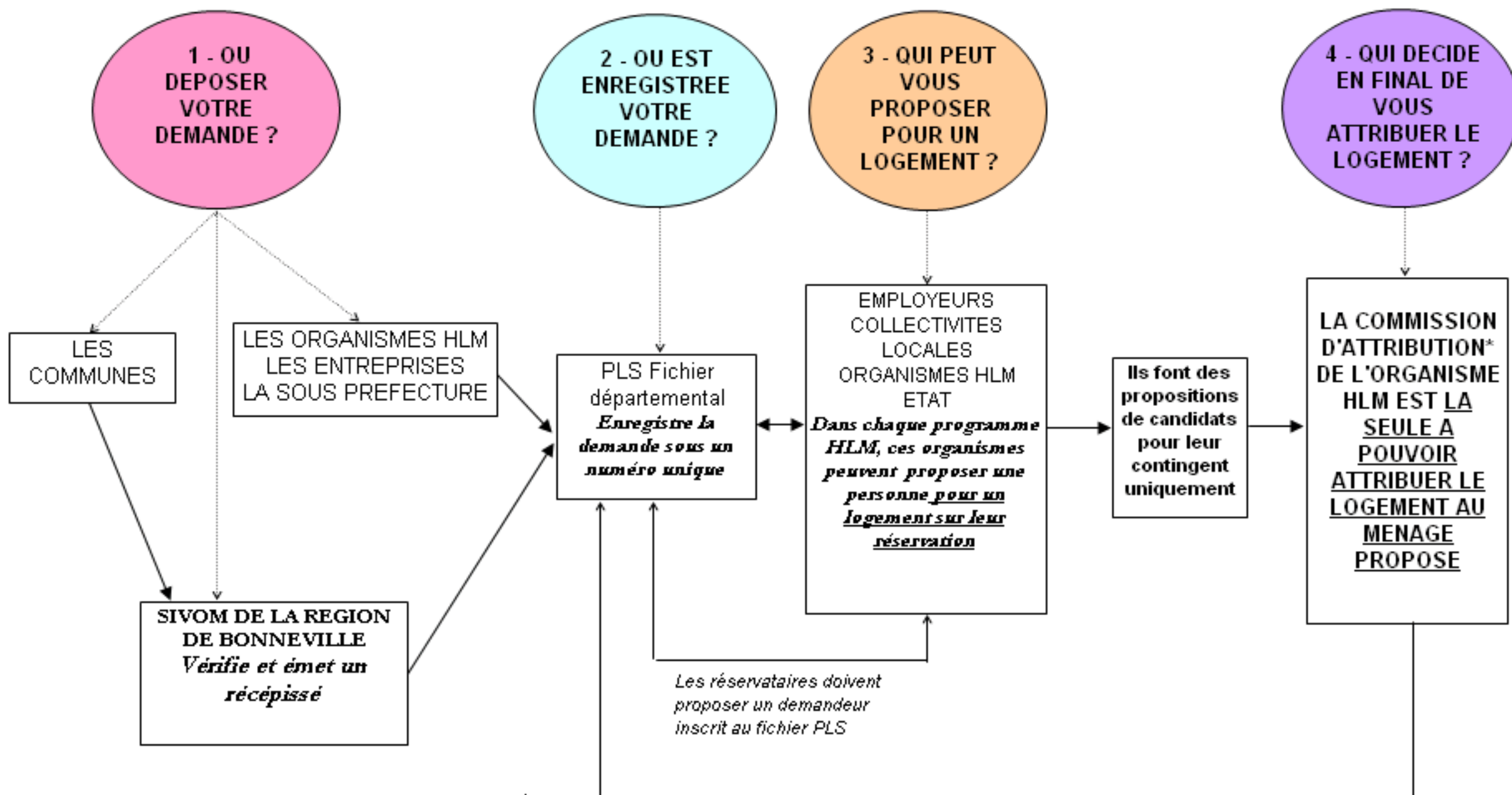


DU DEPÔT A L'ATTRIBUTION : QUEL PARCOURS POUR VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT ?



* La commission d'attribution de l'organisme HLM est composée d'administrateurs de l'organisme, du maire de la commune ou son représentant et dans certains cas d'un représentant de l'Etat.

En cas de refus de votre part ou de la part de l'organisme votre demande reste au fichier PLS